

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4° et 5° ARRONDISSEMENTS

Séance du 21 juin 2022

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

RAPPORT 22/48/03 AGE

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION
DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société d'HLM LOGIREM -
Acquaviva - Acquisition et amélioration de 24 logements collectifs sociaux
PLUS/PLAI dans le 4ème arrondissement.**

22-38278-DF

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Dans le cadre de la politique de mobilisation du foncier public en faveur du logement (dispositif DUFLOT), la Société LOGIREM, dont le siège social est sis 111 bd National dans le 3^{ème} arrondissement, sollicite la Ville de Marseille pour la garantie d'un emprunt destiné à l'acquisition et à l'amélioration d'un ensemble immobilier dénommé « Acquaviva » comprenant 24 logements collectifs sociaux PLUS/PLAI situés 4 rue du Docteur Acquaviva dans le 4^{ème} arrondissement.

Pour cette opération, dont le montant prévisionnel s'élève à 3 924 066 Euros (trois millions neuf cent vingt quatre mille soixante six Euros), la Société LOGIREM doit contracter un emprunt de 1 982 859 Euros (un million neuf cent quatre vingt deux mille huit cent cinquante neuf Euros) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce programme augmente l'offre en logements sociaux de la Ville de Marseille.

L'obtention de ce prêt est subordonnée à l'octroi d'une garantie d'emprunt conjointe de la Ville (50%) et de la Métropole Aix-Marseille-Provence (50%).

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 La Ville de Marseille accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 982 859 Euros (un million neuf cent quatre vingt deux mille huit cent cinquante neuf Euros) que la Société LOGIREM se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'acquisition et l'amélioration d'un ensemble immobilier comprenant 24 logements collectifs sociaux PLUS/PLAI situés 4 rue du Docteur Acquaviva dans le 4^{ème} arrondissement.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements.

Le présent projet de délibération est mis aux voix.

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 28

Rapport adopté à l'unanimité : 28 voix

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements